



## PROGRAMME DE FORMATION

### « Membres du Comité Social Économique CSE, assurer les missions en santé et sécurité au travail / Entreprises – 300 salariés »



#### CONTEXTE REGLEMENTAIRE

L'article L2315-18 du code du travail stipule que les représentants du personnel au CSE doivent bénéficier d'une formation théorique et pratique nécessaire à l'exercice de leurs missions en matière de santé, sécurité et conditions de travail. Elle doit les aider à déceler et mesurer les risques professionnels et à analyser les conditions de travail.

Elle doit être renouvelée pour chaque membre ayant exercé son mandat pendant 4 ans consécutifs ou non.



#### OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Être capable de mobiliser les principaux textes réglementaires relatifs à la mise en place du CSE et à la santé et sécurité au travail pour mener à bien ses missions
- Être capable de mettre en œuvre les rôles et missions du CSE
- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à assurer ses missions en matière de Santé et Sécurité au Travail et Conditions de Travail

#### COMPETENCES VISEES

- Être capable de s'approprier les outils nécessaires à la mise en place et au bon fonctionnement du CSE
- Être capable de connaître les règles de fonctionnement du CSE
- Être capable de repérer et mesurer les risques professionnels dans les situations de travail
- Être capable de s'approprier des méthodes d'observation, d'analyse, d'évaluation des risques professionnels pour pouvoir proposer des préconisations pour améliorer la prévention des risques et les conditions de travail



#### CONTENUS PEDAGOGIQUES

##### SEQUENCE 1. « Contexte et mise en place du CSE » (½ journée)

- Le cadre légal et les derniers changements réglementaires (ordonnances Macron) qui ont mené à des modifications de la place de la négociation collective et à la fusion des Instances Représentatives du Personnel vers la mise en place du CSE
- La hiérarchie des normes, les trois blocs, l'accord d'entreprise

##### SEQUENCE 2. « Composition, missions, fonctionnement et moyens du CSE » (1 journée)

- Composition du CSE : président, représentants du personnel salariés/ maîtrise-cadre, représentants de proximités / représentants syndicaux / autres personnes ressources / question des titulaires et des suppléants
- Les missions du CSE / prérogatives en termes de SSCT et/ou des CSSCT / les consultations du CSE
- Les moyens du CSE : crédit d'heures, circulation, moyens matériels et financiers,
- Le recours aux expertises
- Le fonctionnement : le formalisme du CSE / réunions ordinaires et extraordinaires / ODJ, PV et autres documents / exemples de sujets pouvant être abordés



- Le règlement intérieur : éventuellement aide à la construction du règlement
- La posture des représentants du personnel au service du dialogue social : cadre, méthode et outils pour une négociation constructive et efficace
- Les consultations ponctuelles et récurrentes : les sujets à aborder, les contenus et modalité de diffusion de la base de données économique et sociale BDES

### SEQUENCE 3. « Les missions en Santé et Sécurité au Travail » (1 jour)

- Les obligations en matière de Santé et sécurité au Travail
- Les enjeux de la S&ST (humains, sociaux, économiques et juridiques)
- Les acteurs en S&ST (acteurs internes et externes) et l'articulation de l'action des représentants avec ces différents acteurs
- Les différentes approches méthodologiques : par les risques (focus sur l'EvRP et le DUERP), par le travail (approche ergonomique), par l'accident (focus sur l'analyse accident)
- Plan d'action et programme annuel de prévention
- Proposer des mesures de prévention en lien avec les neuf principes de prévention de la loi 1991
- Inspections des CSE et CSSCT
- Sensibilisation à des risques spécifiques : risques psychosociaux et TMS, notions de QVT
- Appréhender les situations de harcèlement moral et sexuel

### SEQUENCE 4. « Les analyses des accidents et les enquêtes » (½ journée)

- Analyse des AT via l'arbre des causes
  - Les questions à se poser
  - Les enquêtes et le recueil des faits suite à un accident du travail ou une maladie professionnelle ou reconnue à caractère professionnel (méthode et outils)
  - Proposition d'actions correctives et suivi dans le DUER
- Les situations de danger grave et imminent



**MODALITE PEDAGOGIQUE** *Études de cas, travaux en sous-groupe, ateliers, supports vidéo, possibilité si l'organisation matérielle le permet d'une visite d'un service de l'établissement ou de l'entreprise*

- Apports théoriques (diaporama, ressources documentaires, techniques et réglementaires) et méthode participative et active (mise en application des concepts théoriques par les participants)
- Partie pratique : visite de site et analyse de situations de travail réel
- Animation participative basée sur des études de cas ou des situations de travail réel
- Jeux de rôle et analyse de situations de travail ou d'accidents sur support vidéo
- Temps d'échange, questions / réponses
- Quizz ludiques et QCM



### METHODE D'EVALUATION :

Des évaluations formatives permettront d'évaluer tout au long de la formation la progression des stagiaires sous forme de questionnement collectif et individuel et de quizz ou QCM.



### ACCESSIBILITE

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement, afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.



**INTERVENANTE** Natacha Maï VINATIER formatrice en prévention des risques professionnels PRP et prévention des RPS certifiée par l'INRS / formatrice CSE (Comité Social Économique) et déclarée IPRP à la DIRRECTE PACA

**PUBLIC VISE** Tout public

**PRE-REQUIS** Néant

**MODALITE D'ORGANISATION ET DUREE** 3 journées consécutives ou non soit 21H00

**LIEU** dans les locaux de la structure ou dans la salle de formation , « les adrechs de vauvinières »,  
04 410 SAINT JURs

**EFFECTIF** 4 à 10 participants

**DELAIS D'ACCES** Les inscriptions doivent être réalisées 15 jours avant le démarrage de la formation.

**ORGANISME DE FORMATION** sous l'égide de l'organisme PROCONSEC habilité par la DIRRECTE PACA pour la formation obligatoire des membres du CSE en matière de S&ST

**TARIF (organisme non assujetti à la TVA)**

Contactez-nous pour un devis.

*Tarif ajusté en fonction du nombre de participants et du lieu de réalisation*

**CONTACT**

Natacha Maï VINATIER au 06 63 51 96 48 ou à [contact@sante-securite-pro.com](mailto:contact@sante-securite-pro.com)